

Date de la convocation : **jeudi 20 novembre 2025**

Conseillers en exercice : **19**

Conseillers présents : **17**

Date d'affichage du Procès-verbal : **lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025**

Nombre de procuration : **2**

Le mardi vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

**Présents :** Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, Patrick LECOMTE, Nathalie LEFEVRE, José PASQUALETTI, Karine COMBE, Christel FIETKAU, Jean-Louis REYNAUD, Yvelise ROPTIN, Yann RICHE, Vanessa AIRAL, Anthony FERNANDEZ

**Pouvoirs :** Michel GORDOT à Virginie BOYER, Mickaël DUREZ à Céline DURAND

**Absents excusés :** Michel GORDOT, Mickaël DUREZ

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Daniel SAUVAGE est désigné secrétaire de séance.

**Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du mercredi 17 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité**

**Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires des annexes et de tous les projets des délibérations.**

**ORDRES DU JOUR :**

**1°) Renouvellement à l'adhésion aux services ADS/SIG**

Monsieur le maire précise que les conventions d'adhésion aux services ADS/SIG arrivent à échéance au 31 décembre 2025. L'année 2026 étant une année particulière en raison des élections municipales, Alès Agglomération propose de prolonger la convention existante jusqu'au 31 décembre 2026 par un simple avenant.

**2°) Classement des archives**

Madame Sandrine GALLIEN explique que par suite du déménagement du local des archives aux entrepôts, le service administratif a pris en charge le tri, l'élimination ainsi que le classement des documents.

Ceux-ci ont été répartis en neuf catégories sur sept rayonnages.

Tout en tenant compte des recommandations de Mme Corinne PORTE, Directrice des Archives Départementales pour effectuer l'archivage dans le respect des règles.

Ce travail s'est exécuté sur plusieurs demi-journées.

**3°) Achat de terrain à l'unité territoriale (extension de la pharmacie / épicerie)**

Monsieur le maire annonce qu'afin de permettre la réalisation de l'extension de la pharmacie avec la création de nouveaux locaux pour des professions médicales et une épicerie, la parcelle A1761 actuellement propriété du Conseil Départemental du Gard sera vendue, pour partie, à la SCI SARALIPRO pour 194 m<sup>2</sup> à 10 670,00 € et à la commune de Mons pour 568 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique par le Conseil Départemental du Gard.

**4°) TELETHON**

Madame Yvelise ROPTIN rappelle aux membres du conseil municipal que le loto du Téléthon aura lieu le vendredi 5 décembre 2025 à partir de 20h30 à la salle polyvalente « Valat de Sicard ».

L'enveloppe pour acheter le lot des élus est à disposition à l'accueil.

Cette année, la buvette sera tenue par l'« association de gymnastique de Mons ».

**5°) PAT Tour**

Madame Christel FIETKAU précise qu'à l'initiative d'Alès Agglomération, la commune avec la participation du corps enseignant du groupe scolaire et de l'APE, organise un PAT Tour autour du thème de la galette des rois, pour un moment de partage convivial intergénérationnel ou des ateliers, des animations autour du tri sélectif seront proposés à tous les administrés.

Cet évènement aura lieu à la salle polyvalente Valat du Sicard le vendredi 23 janvier 2026 de 14h00 à 18h00.

## **6°) VŒUX DU MAIRE**

Monsieur Daniel SAUVAGE porte à la connaissance du conseil de soumettre une date afin que nos confrères des communes voisines puissent être conviés, il est donc proposé de fixer la date du **vendredi 16 janvier 2026 à 18h30** à la salle polyvalente Valat de Sicard.

## **7°) Repas des aînés**

Madame Virginie BOYER fait part des informations suivantes concernant notre traditionnel repas des aînés qui aura lieu le dimanche 7 décembre 2025 à la salle polyvalente.

L'animation sera assurée par Lydia MORENO.

Monsieur MARCEL, traiteur, est retenu pour assurer le repas.

A ce jour, 142 personnes sont inscrites.

Il est demandé aux membres du CCAS et du conseil municipal de décorer la salle ce jeudi en fin d'après-midi.

Madame Yvelise ROPTIN précise que les sapins de Noël seront livrés jeudi matin.

## **8°) Tribunal Administratif**

Monsieur le maire avise le conseil municipal que la requête d'un administré à l'encontre de la dernière modification du PLU a été rejetée par le Tribunal Administratif en appel ; de plus, l'administré a été condamné à verser la somme de 1 500,00 € à la commune de Mons en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

## **9°) Projet de mise en place du télétravail dans la collectivité**

Madame Alice VILLEMAGNE informe qu'un agent administratif souhaite la mise en place du télétravail pour raison de santé. Or, il est obligatoire d'effectuer cette réflexion pour tous les agents dont les tâches permettent cette organisation. Les membres de la commission présents n'ont pas d'opposition particulière mais s'accordent sur les contraintes liées à la mise en place de ce nouveau mode de fonctionnement et l'importance de constituer un dossier sérieux sur ce sujet.

Cette possibilité sera étudiée ultérieurement.

## **DÉLIBERATIONS :**

### **029-2025 Convention d'utilisation du domaine public par la SCI Saralipro**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que cette SCI représentée par Monsieur Jean-François GRAVIER, propriétaire actuel de la pharmacie sollicite l'autorisation d'utiliser partiellement la parcelle A1764 pour pouvoir implanter un bassin de rétention des eaux pluviales sur une surface de 315 m<sup>2</sup> et pour créer sept places de stationnement sur une surface de 237 m<sup>2</sup>,

Ceci afin de permettre l'extension de sa pharmacie avec la création de nouveaux locaux pour des professions médicales et pour la création d'une épicerie. La mise à disposition partielle de cette parcelle permettra à la SCI SARALIPRO de réaliser son projet.

Le permis de construire de l'opération a été délivré au pétitionnaire la semaine dernière. Les travaux devraient démarrer rapidement.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal entre la SCI Saralipro et la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération par : 0 voix contre, 1 abstention (Vanessa AIRAL), 18 voix pour**

### **030-2025 Complémentaire Santé – Adhésion à la convention de participation au contrat collectif à adhésion facultative proposée par le Centre de Gestion du Gard**

Monsieur Daniel SAUVAGE précise que l'opérateur retenu par le CDG30 dans le cadre de la mise en concurrence des organismes de mutuelle est le groupe MNT / RELYENS SPS (comme pour la prévoyance) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2031.

La collectivité a opté pour la convention de participation à adhésion facultative.

La participation de l'employeur sera de 20,00 € par agent souscrivant à cette mutuelle selon les conditions fixées dans le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération par : 0 voix contre, 1 abstention (Vanessa AIRAL), 18 voix pour**

### **031-2025 Redevance GRDF occupation du domaine public au titre de l'année 2025**

Monsieur le maire atteste qu'au titre de l'année 2025, le montant de cette redevance est de 283,00 €.

Le mode de calcul tient compte du nombre d'habitants et d'un index fourni par GRDF.

Il est nécessaire d'établir une délibération pour permettre le versement de cette somme sur le compte de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité**

**032-2025 Mandatement de l'investissement avant vote Budget Primitif 2026**

Monsieur le maire indique que cette délibération permet de régler les nouvelles dépenses d'investissement avant l'adoption du BP 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, soit :

**Budget Commune 2025 :**

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	177 000,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	512 362,18 €

Montant budgétisé sur l'année 2025 (dépenses d'investissement) : **709 362,18 €**  
 (Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt »)

Sommes mobilisables pour le premier trimestre 2026 :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	20 000,00 € x 25/100	5 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	177 000,00 € x 25/100	44 250,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	512 362,18 € x 25/100	128 090,54 €

**Montants cumulés :** **177 340,54 €**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération par : 0 voix contre, 1 abstention (Vanessa AIRAL), 18 voix pour**

**033-2025 Acter la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service (RPQS 2024) de l'eau potable de la Communauté Alès Agglomération**

Monsieur le maire après avoir demandé si chacun a pris connaissance du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et fait voter pour prendre acte de la notification.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité**

**034-2025 Acter la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service (RPQS 2024) de l'assainissement non collectif de la Communauté Alès Agglomération**

Monsieur le maire après avoir demandé si chacun a pris connaissance du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement non collectif et fait voter pour prendre acte de la notification.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité**

**035-2025 Décision modificative n°1**

En fin d'exercice budgétaire, s'il s'avère que les prévisions de transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ont été surévaluées, il est possible de réduire leur montant. Les chapitres 023 et 021 précités seront diminués à montant égal. Des liquidités seront ainsi dégagées pour des dépenses de fonctionnement uniquement. Pour préserver l'équilibre de la section d'investissement, cette diminution devra impacter des dépenses d'investissement.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**IMPUTATION**

Imputation	Compte	OPERATION	OUVERT	REDUIT
D I 023	231	Immobilisations corporelles en cours		- 45 000,00 €
R I 021	021	Immobilisations corporelles		- 45 000,00 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**IMPUTATION**

Imputation	Compte	OPERATION	OUVERT	REDUIT
D F 011	011	Charges à caractère général	10 000,00 €	
D F 012	012	Charge de personnel	35 000,00 €	
D F 23	023	Virement à la section d'investissement		-45 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération par : 0 voix contre, 1 abstention (Vanessa AIRAL), 18 voix pour**

**036-2025   Création d'un poste permanent de rédacteur territorial à temps complet**

Madame Alice VILLEMAGNE tient à souligner qu'il convient de permettre l'avancement et de valoriser la fin de carrière d'un agent administratif, ceci dans un souci de reconnaissance et de continuité du service.

Afin de valoriser son parcours professionnel et l'expérience de cet agent, qui exerce depuis trente-cinq ans des missions comptables et financières, et dont les responsabilités et compétences correspondent aujourd'hui à celles dévolues au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Il est donc nécessaire de créer un poste permanent à temps complet de rédacteur territorial, catégorie B.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité**

**037-2025   Acter la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service (RPQS 2024) de l'assainissement collectif de la Communauté Alès Agglomération**

Monsieur le maire après avoir demandé si chacun a pris connaissance du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'assainissement collectif et fait voter pour prendre acte de la notification.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à dix-neuf heures et quarante minutes.

Fait à Mons,  
**Le mardi 25 novembre 2025**

Secrétaire de séance  
**Daniel SAUVAGE**

Maire et Président de la séance,  
**Gérard BANQUET**